



PROCES - VERBAL de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 septembre 2018

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER**- - Daniel **JUNG** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Vincent **LEININGER** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** - Steve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Pierre **BERNHARDT** par procuration donnée à Josiane **FAUTH**
Catherine **SCHWARTZ** par procuration donnée à Francis **SCHEYDER**
Sandrine **RUCH** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**

Absente : Cathy **MUNSCH**

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Lionel **STEINMETZ** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 27 août 2018.

M. Steve **FERTIG** fait remarquer que, sous le point « 11° Divers », dans la phrase « *Les entreprises ayant soumissionné aux différents appels d'offres ont toutes demandé l'agrément pour pouvoir amener les déblais vers ce site.* », le terme « *agrément* » n'est pas adapté car il prête à confusion et qu'il faudrait le remplacer par « *l'autorisation* ».

Le Conseil Municipal prend acte de la remarque.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1° Domaine et Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé - Projet de convention de mise à disposition de matériel et des locaux communaux au profit des associations
- 2° Domaine et Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé - Projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Sports et Loisirs
- 3° Domaine et Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé - Projet de convention de mise à disposition du gymnase d'Ingwiller au profit du SDIS du Bas-Rhin
- 4° Finances Locales - Attribution de subvention

5° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
7° Divers

1° Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé - Projet de convention de mise à disposition de matériel et des locaux communaux au profit des associations

Monsieur Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle que la commune d'Ingwiller apporte son soutien logistique par la mise à disposition de matériel et de locaux communaux au profit des associations locales dont les actions contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans les domaines culturels et sportifs.

Considérant la nécessité de fixer des règles et tarifs de la mise à disposition du matériel et de locaux communaux au profit des associations,

Considérant qu'il convient de conclure avec ces associations des conventions de mise à disposition du matériel et de locaux communaux,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les termes de la convention de mise à disposition telle que présentée, à l'unanimité.

2° Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé – Projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Sports et Loisirs

Madame Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint chargée de l'Education, expose que Madame UNTEREINER Chantal propose des cours de PILATES le lundi soir et l'Association Sports et Loisirs des cours de HIP HOP le mardi soir dans le préau couvert du Groupe Scolaire.

Considérant qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition de locaux communaux avec ces intervenants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de mise à disposition.

✓ L'avis des élus est demandé.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes des conventions précitées à l'unanimité.

3° Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé – Projet de convention de mise à disposition du gymnase d'Ingwiller au profit du SDIS du Bas-Rhin

Monsieur Serge JUD, Maire-Adjoint, expose que les sapeurs-pompiers volontaires d'Ingwiller souhaitent utiliser les équipements et installations du gymnase municipal pour l'organisation de leurs séances d'activité physique.

Il est proposé de leur permettre d'utiliser ces installations gratuitement selon un planning d'occupation défini annuellement par la commune.

A cet effet, il y a lieu de conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Bas-Rhin, une convention d'utilisation du gymnase d'Ingwiller.

- ✓ L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à conclure une convention d'utilisation gratuite du gymnase d'Ingwiller avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Bas-Rhin.

4° Finances Locales – Attribution de subvention

Monsieur Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe que le directeur du RPI des écoles de Menchhoffen, Niedersoultzbach et Uttwiller a sollicité une subvention pour la participation à un séjour scolaire à la Hoube, du 8 au 13 octobre 2018, soit 5 nuitées, pour 7 élèves habitant Ingwiller.

La Commune participe habituellement à un taux de 7 € par élève et par nuitée. La subvention s'élèverait au total à 245 €. Les crédits sont disponibles au budget primitif.

L'avis des élus est sollicité quant à l'attribution de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention*, d'accorder une subvention de 245 € au RPI des écoles de Menchhoffen, Niedersoultzbach et Uttwiller.

5° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé le contrat suivant :

- ✚ Le 01/09/2018 – marché de travaux « Réalisation d'un drainage au droit de l'école maternelle – Rue des Fleurs à Ingwiller », pour un montant global de 15 862.00 € HT avec la société « ADAM TP – 20 Rue de Neuwiller - 67330 BOUXWILLER ».

6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 33/18 – Immeuble 13 route de Bouxwiller appartenant à M. DOEPPEN Michaël (délégation Mme J. Schnepf, Maire-Adjoint – délibération du Conseil municipal du 27/8/18) ;
- ✚ 35/18 – Terrain lieu-dit Huebelgarten appartenant aux héritiers HOFFMANN (délégation Mme J. Schnepf, Maire-Adjoint – délibération du Conseil municipal du 27/8/18) ;
- ✚ 36/18 – Immeuble 38 rue de la Poudrière appartenant aux conjoints BERNARD ;
- ✚ 37/18 – Immeuble 102 du Général de Gaulle appartenant à l'Eglise néo-apostolique de France à 57051 METZ.

7° Divers

- ✚ Madame Suzanne SCHNELL, Maire-Adjoint, informe que le nouveau numéro des DNI sera disponible en fin de semaine. Il comportera un flyer relatif à l'inauguration du complexe, le samedi 6 octobre à 15 heures. Les élus sont conviés à les distribuer rapidement afin que la population soit informée en temps voulu.
- ✚ Elle explique que le marché hebdomadaire prendra ses quartiers sous la halle le samedi 13 octobre et que le bar sera également ouvert à partir de cette date. Une réflexion a été menée concernant l'exploitation de ce bar. L'idée d'un bar associatif a été évoquée lors d'une réunion avec les associations. Son exploitation serait confiée à l'Union des Commerçants d'Ingwiller par convention qui la déléguerait aux professionnels et associations intéressés, selon un planning annuel. Les cafetiers et restaurateurs ont d'ores et déjà été contactés et la plupart sont favorables au projet. L'objectif est d'animer et rendre attractif le marché du samedi matin.

- - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

- - -

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Lionel STEINMETZ

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN